

Risques d'inondation : les collectivités accélèrent sur la prévention

En Alsace, où plus de la moitié de la population est potentiellement exposée au débordement des cours d'eau, les collectivités territoriales multiplient les actions de prévention, à l'exemple des diagnostics « Pieds au sec » proposés par le Syndicat des eaux et de l'assainissement (SDEA) et des mesures agricoles curatives préconisées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Les inondations sont des phénomènes naturels liés à la vie des cours d'eau. De par le nombre d'habitations et d'emplois exposés, elles constituent, selon le ministère de la Transition écologique, le premier risque naturel en France.

« L'Alsace, située dans le bassin hydrographique du Rhin, connaît principalement deux types d'inondations : par débordement des cours d'eau et par ruissellement des eaux de pluie », a rappelé Emmanuelle Siry, référente prévention des inondations au SDEA Alsace-Moselle (*) lors du colloque sur les risques naturels auquel ont participé, l'autre mardi, des experts français et allemands à la Maison de la Région, à Strasbourg.

« Le changement climatique n'implique pas seulement une hausse des températures mais également un changement du cycle de l'eau »

Le premier type a pour origine des pluies plus ou moins intenses et longues, associées ou non à la fonte des neiges. Le second survient généralement lors de pluies d'orage associées à des précipitations intenses. Dans ce cas, il peut s'accompagner de coulées de boue.

Selon Sophie Roy, climatologue à Météo France, sauf baisse globale de nos émissions de gaz à effet de serre, les fortes précipitations sont appelées à augmenter sous nos latitudes.

« Le changement climatique n'implique pas seulement une hausse des températures, mais également un changement du cycle de l'eau. En Alsace, selon le projet européen ClimAbility Rhin supérieur, cela se traduira par des étés plus secs et des hivers plus humides ainsi que des précipitations fortes plus fréquentes », a-t-elle prévenu.

À côté des plans locaux de prévention des risques d'inondations (PPRI), qui définissent les règles de construction dans les secteurs susceptibles d'être submergés, des actions de prévention sont également déployées par les autorités publiques à l'attention des habitants résidant dans les zones inondables et soucieux de protéger leur maison et d'anticiper les inondations à venir.

En Alsace-Moselle, depuis cinq ans, le SDEA leur propose notamment de réaliser un diagnostic de vulnérabilité gratuit. Baptisé « Pieds au sec », il se réfère aux hauteurs d'eau de la crue centennale, la plus dommageable, dont la probabilité d'apparition sur une année est d'une « chance » sur cent.

Une fois le rendez-vous pris (**), les personnes intéressées reçoivent la visite à leur domicile de la technicienne du SDEA en charge des diagnostics. « L'objectif de l'intervention est triple : on identifie les points sensibles, on définit les mesures à

mettre en œuvre pour sécuriser la maison et on évalue le coût des solutions proposées », résume M^{me} Siry.

Parmi ces dernières, certaines retardent la pénétration d'eau (mise en place de batardeaux et de clapets anti-retour) et d'autres visent à la faire repartir au plus vite en faisant le moins de dégâts possible (surélever les appareils et les produits susceptibles de polluer, arrimer la cuve à fuel, modifier l'implantation des équipements électriques, etc.) « Sauf ceux imposés par le PPRI, il n'y a aucune obligation à réaliser les travaux préconisés par le rapport de visite », souligne M^{me} Siry.

Le mois prochain, une nouvelle campagne de diagnostics sera lancée dans trente-sept communes bas-rhinoises riveraines de la Zorn et de la Zinsel du Sud. Les habitants concernés recevront pour l'occasion un courrier d'information dans leur boîte aux lettres.

Les travaux subventionnés jusqu'à 80 %

Depuis l'origine, plus de 360 diagnostics ont déjà été réalisés chez des particuliers résidant dans les bassins de la Zorn, du Giessen et de l'Ill en amont d'Erstein, trois secteurs où les collectivités locales mettent en œuvre des programmes pluriannuels d'actions de prévention des inondations. « Les travaux peuvent être sub-

ventionnés jusqu'à 80 %, mais seulement quatre dossiers ont été déposés à ce jour au SDEA », déplore-t-elle.

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), qui exerce la compétence de prévention des inondations et de gestion des eaux pluviales depuis début 2018, songe également à mettre en place ce type de diagnostic pour les particuliers. En attendant, depuis trois ans, elle finance des aménagements destinés à prévenir ou atténuer les coulées d'eaux boueuses sur quatorze communes de son territoire situées en lisière des collines du Kochersberg.

Pour cela, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a réalisé au préalable une cartographie de l'aléa en modélisant les moyens de rétention potentiels. Sa mise au point a nécessité cinq années de travail.

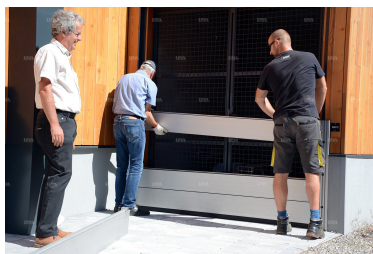
Tout comme le SDEA, qui a financé des interventions similaires sur les bassins de la Zorn, de la Souffel et de la Moder, l'EMS s'est ensuite rapprochée de la Chambre d'agriculture d'Alsace pour arrêter un programme d'action à destination des exploitants volontaires.

Fascines, haies, bandes de miscanthus et d'herbe

« Celui-ci les sensibilise aux techniques sans labour et préconise par ailleurs le recours à des mesures curatives douces comme la pose de fascines (assemblages de branchages), la plantation de haies, de bandes de miscanthus ou d'herbe », explique Bénédicte Petitjean, du service de gestion et prévention des risques en-

vironnementaux de l'EMS.

Au total, pas moins d'une soixantaine de dispositifs, totalisant quatre kilomètres de longueur, ont déjà été mis en place par 51 agriculteurs. « Chaque aménagement a fait l'objet d'une convention et d'une indemnisation proportionnelle aux pertes de culture. Pour l'EMS, l'investissement atteint les 150 000 euros à ce jour », souligne M^{me} Petitjean, qui précise qu'une réflexion concernant la gestion des eaux de ruissellement suivait parallèlement son cours. ■

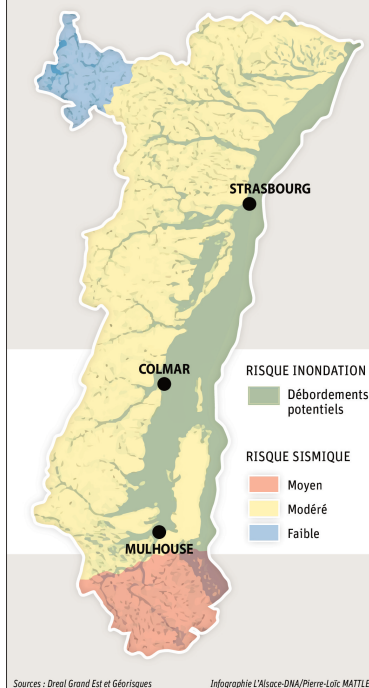


Le nouveau gymnase de Muttersholtz, construit en zone inondable, a été équipé de batardeaux en 2019 comme l'impose le plan local de prévention du risque d'inondation. Photo archives DNA / Michel KOEBEL



Dans le Bas-Rhin, le SDEA réalise depuis 2015 des aménagements végétaux, comme ces fascines, pour freiner le ruissellement de l'eau et les coulées d'eau boueuse. Photo SDEA

Les risques inondation et sismique en Alsace



par X. T.

* Le SDEA est un établissement public de coopération administré par des élus locaux et basé à Schiltigheim. Il assure le service public de l'eau potable, de l'assainissement-épuration, de la prévention des inondations et des coulées de boue au bénéfice de 737 communes et plus d'un million d'habitants d'Alsace-Moselle. Son président depuis 2020 est Frédéric Pfliegersdoerffer, conseiller régional et président de la ComCom du Ried de Marckolsheim.

** Pour contacter le SDEA. Téléphone : 03 88 19 29 99 (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30) ; courriel : voir <https://sdea.fr> (rubrique « services »)

